

# Demandez un branchement public au réseau d'assainissement collectif

Les habitations et les locaux professionnels implantés doivent impérativement être raccordés au réseau public d'eau usées pour assurer l'évacuation de leurs effluents. Afin d'étudier votre projet, vous devez envoyer à l'Agglomération Seine-Eure votre dossier de demande de branchement complété.

## Qu'appelle-t-on un branchement public au réseau d'assainissement collectif ?

Le raccordement comprend :

- › La partie publique est située sous le domaine public, elle comprend un regard de façade (appelé « boîte de branchement ») qui doit être visible et accessible pour le contrôle et l'entretien du branchement et une canalisation, directement raccordée au réseau public d'assainissement. L'Agglo Seine-Eure collecte et traite les eaux usées domestiques.
- › La partie privée regroupe les ouvrages amenant vos eaux usées domestiques à la partie publique du branchement.

**La procédure à suivre**



## Infos complémentaires

  
**Mes démarches en ligne**

## Préservons les milieux naturels

L'Agglo Seine-Eure agit au quotidien sur toutes les étapes du cycle de l'eau (production, distribution, collecte et traitement des eaux usées) mais également les milieux...

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SEINE-EURE**  
1 place Thorel 27400  
LOUVIERS

**HORAIRES:**  
Lun. - jeu.  
8h30 > 12h30  
13h30 > 17h30  
Ven.  
8h30 > 12h30  
13h30 > 16h30



[Demander à Arsene](#)